 4 - III bcd (2011-2012) — N° 3 **Annexes 3 à 3*ter* et 9*quater partim***

PARLEMENT WALLON

SESSION 2011-2012

28 NOVEMBRE 2011

PROJET DE DÉCRET

contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012 *

RAPPORT

présenté au nom de la Commission du budget, des finances, de l'emploi, de la formation et des sports

par

M. Noiret

* Voir Doc. **4 - III bcd** (2011-2012) – N^os^ 1 à 1*ter*, Annexes 3 à 3*ter* et 9*quater partim* et 2.
Voir CRIC (2011-2012) – N^o^ 35.
Voir CRAC (2011-2012) – N^o^ 35.

site internet : www.parlement-wallon.be
email : mail@parlement-wallon.be

Mesdames,

Messieurs,

La Commission du budget, des finances, de l'emploi, de la formation et des sports s'est réunie le 28 novembre 2011, afin d'examiner le projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012 (Doc. 4-III bcd (2011-2012) – N^{os} 1 à 1*ter* et Annexes 3 à 3*ter* et 9*quater partim*) ([1]).

([1]) *Ont participé aux travaux*: Mme Barzin, MM. Bayet, Borsus, Mmes Cornet, Cremasco, MM. de Lamotte, Desgain, Disabato, Eerdekens, Mme Gonzalez Moyano, M. Jeholet, Mme Kapompole (Présidente), MM. Kilic, Noiret (Rapporteur), Mme Simonis, M. Wesphael.

Ont assisté à la réunion : M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports.
M. Duchêne, Premier Auditeur-Réviseur à la Cour des comptes.

I. EXPOSÉ GÉNÉRAL DE M. ANTOINE, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS

M. le Ministre Antoine constate tout d'abord une évolution favorable de 42 millions d'euros en moyens de paiement par rapport au budget initial de 2011. Et de constater une augmentation de 16,9 % pour la DGO6, de 10,8 % pour le Forem, de 6,9 % pour l'IFAPME et enfin une diminution de 0,6 % pour le Forem hors Programme de Résorption du Chômage (PRC). Cela s'explique par des glissements de dépenses entre le Forem et la DGO6.

L'intervenant ajoute que dorénavant, tout ce qui est PRC sera géré par un service à gestion séparée tandis que le Forem, hors PRC, verra ses 4 directions (Direction générale Emploi, Direction générale Formation, Direction générale Support et Direction générale Régisseur) se partager 29 % de la politique de l'emploi.

1. L'emploi

En ce qui concerne le marché de l'emploi, il est indiqué que l'Onem corrobore les chiffres du chômage, lesquels sont en recul de 3,2 %. La demande d'emploi s'élève à 14,1 % et à 13,9 % s'il est tenu compte de la Communauté germanophone.

Les opportunités d'emploi sont, elles, à la hausse puisqu'il est observé une augmentation de 7,4% des offres d'emploi.

L'intervenant relève que les résultats sont différents d'une région à l'autre. La région de Charleroi et celle d'Arlon sont ainsi des régions où le chômage a le plus reculé, alors que le constat est moins significatif pour les régions de Liège et de Tournai.

a. Le Forem

Selon M. le Ministre, il s'agit de l'aboutissement de la réforme du Forem car le Gouvernement wallon déposera – probablement début 2012 – un nouveau décret relatif au Forem.

Il y aura donc l'établissement du comité stratégique, l'accompagnement personnalisé et la nouvelle logique de partenariat qui, avec le contrat de coopération pour l'insertion, sera une forte reconnaissance du Forem au rôle, aux prérogatives et aux missions de ses partenaires.

Il est par ailleurs rendu hommage au Forem, non seulement pour le succès rencontré – même s'il est possible de mieux faire sur le terrain du chômage – mais également pour la restructuration que cet organisme a connu. Celui-ci présente aujourd'hui de nouveaux services : les « essais-métiers », l'accompagnement personnalisé, Wallangues ou le Plan *Airbag*. Cette série de nouveaux métiers a occasionné des déplacements de personnel, des appels à candidature et des formations de personnel, tout cela sans qu'il soit dépensé un euro supplémentaire.

La capacité d'adaptation du Forem est donc réelle et il s'agit de le saluer, d'autant plus que cet organisme est privé d'indexation depuis quatre exercices budgétaires.

b. L'IFAPME

Le contrat de gestion de l'IFAPME est espéré pour la fin de l'année et il sera présenté à la Commission du budget si besoin. Il est souligné un renforcement de l'offre de formation dans la construction durable et les villages métiers préalables à *Euroskills*.

L'organisme reçoit par ailleurs des moyens complémentaires. Il est ainsi mentionné l'ouverture d'un centre de formation à Saint-Hubert, pour lequel un crédit de 2 millions d'euros est débloqué.

L'intervenant tient également à donner l'exemple du centre de compétence des métiers de bouche Epicuris à Villers-le-Bouillet qui concerne tous les métiers de la bouche, de la restauration à la charcuterie en passant par la boulangerie et la pâtisserie, et dont les différents professeurs sont des professionnels dans leur domaine.

En ce qui concerne les crédits APE, l'indexation a fait progresser la valeur du point de 2 812,29 euros en 2011 à 2 924,07 euros en 2012, ce qui va permettre à la Région de conforter les employeurs (pouvoirs locaux, enseignement, non-marchands, etc.) mais surtout de reconduire des mesures telles que celles relatives aux constatateurs communaux, aux conseillers-logement, aux conseillers-énergie, aux tuteurs-énergie, au Plan Prévention Violence ou encore celles relatives aux organisations de jeunesse ou aux *job-coaching* pour les CPAS.

Il est encore remarqué que toutes ces ASBL sont régulièrement inspectées.

c. Les Entreprises de formation par le travail (EFT) et les Organismes d'insertion socioprofessionnelle (OISP)

Pour les EFT-OISP, il est observé une augmentation des moyens de paiement de 4,932 millions d'euros qui va permettre le phasage positif et négatif dans les crédits ordinaires (+3,7 %). Le financement du secteur des EFT-OISP stabilisé est rencontré avec un passage d'un financement de 85 % à 100 %.

L'intervenant revient par ailleurs sur deux mesures jugées importantes par le secteur. C'est premièrement la reprise de filière (lorsqu'une ASBL s'interrompt et qu'une autre veut reprendre l'agrément, les heures et les professeurs, etc.) et l'amélioration de la trésorerie des EFT-OISP (puisque les avances passent de 30 à 50 %). Selon M. le Ministre, cette dernière mesure favorisera la liquidité et la solvabilité des ASBL. Et de conclure que tous les engagements souscrits ont été soigneusement respectés.

d. Les Missions régionales pour l'emploi (MIRE)

Une intervention de 0,7 million d'euros en moyens d'action et en moyens de paiement est prévue pour l'indexation et l'application stricte du décret. Pour chaque MIRE, on vérifiera la hauteur de ses réserves, la façon dont elles ont été constituées et à quoi elles doivent être affectées. Le Gouvernement commencera avec la MIRENA, laquelle sera la première à s'expliquer, vu le montant considérable de ses réserves.

e. Les Structures d'accompagnement à l'auto-création d'emploi (SAACE)

M. le Ministre rappelle les cinq structures agréées (Step by Steppes, Azimut , Job'in, Crea-job, SACE) auxquelles viennent aujourd'hui s'ajouter six nouvelles (Challenge, Groupe One, Je crée mon job, Azimut Construction, Arebs, Avomarc).

Il admet que les SAACE figurent dans le maillage de l'emploi indépendant puisque le Plan *Airbag* sera pleinement opérationnel au début de l'année prochaine. L'arrêté vient en effet de faire l'objet d'une approbation du Gouvernement ce jeudi 24 novembre 2011.

f. Autres politiques nouvelles

M. le Ministre Antoine annonce le lancement du Plan *Airbag* et il précise à cet égard que l'Union des classes moyennes (UCM) est en train d'organiser des conférences et d'autres mobilisations dans les quatre coins de Wallonie.

L'intervenant relève également l'extension des crédits langues qui ont connu un grand succès (un million d'euros ont dès lors été ajoutés) ou encore la promotion de Wallangues dont le succès est également phénoménal (près de 40 000 utilisateurs – une ouverture aux citoyens de la Région bruxelloise est prévue pour l'année prochaine).

M. le Ministre revient par ailleurs sur le lancement des APE verts et sociaux (dans le cadre de l'alliance emploi-environnement et de la cohérence sociale). Des appels à projets ont en outre été lancés en collaboration avec Mme Tillieux et d'autres le seront prochainement avec M. Nollet.

Il souligne aussi la poursuite des efforts sur la mobilité inter-régionale profitable pour l'emploi et donc pour la Région.

Il évoque en outre l'extension de la plateforme Forem pour les jobs étudiants. Il précise à cet égard qu'il existera en effet une plateforme interactive pour faciliter la demande et l'offre d'emploi des étudiants.

Enfin, en ce qui concerne *Euroskills*, il précise qu'il s'agit des crédits pour l'organisation de l'événement ainsi que des Villages métiers confiés à l'IFAPME.

2. Les sports

M. le Ministre Antoine se plaît à souligner que les crédits en moyens de paiement passent de 43,562 millions d'euros à 44,052 millions d'euros, ce qu'il juge assez remarquable car les crédits sont reconduits malgré le contexte économique et les obligations d'économie qui pesaient sur les ministres.

Le Plan Piscines est poursuivi. Cinquante millions étaient prévus et 26,4 millions d'euros ont été dépensés pour ces dossiers prioritaires. Il en va de même du Plan Athlétisme pour lequel le Gouvernement a financé à 85 %.

La rénovation des centres sportifs constitue aussi une demande importante des mandataires locaux. Le Gouvernement a dès lors relevé le plafond de 1,2 à 1,5 million d'euros, ce qui va permettre de porter des rénovations d'infrastructures communales plus lourdes ou de financer de petits centres sportifs puisqu'il est rappelé l'objectif de couvrir tout le maillage wallon.

Enfin, l'intervenant relève que les sports de rue ne sont pas oubliés et il pointe également l'indexation pour Spa-Francorchamps et pour l'association culturelle et sportive active dans la région fouronnaise.

3. Les aéroports

M. le Ministre Antoine constate un recul de 88,137 à 87,870 millions d'euros entre 2011 et 2012. Le Centre de Saint-Hubert est alimenté à concurrence de deux millions d'euros (133 000 euros concernent un transfert du budget de la fonction publique à la suite du départ des agents du SPW de l'ancien aérodrome de Saint-Hubert). Il s'agit d'une réduction des dépenses primaires mais aussi de la non-indexation des remboursements et subventions. Depuis 2006, la Région a fait une économie très importante au niveau des aéroports puisque les deux sociétés d'exploitation, BSCA et *Liege Airport*, peuvent

prendre le delta à leur charge. Il ajoute finalement que l'alimentation apparaît non plus en dotations en capital mais en subventions.

En termes politiques, il existe deux axes principaux qui ont déjà été développés lors d'une précédente réunion de la commission.

4. La fiscalité

M. le Ministre indique que des investissements informatiques doivent être effectués dans le cadre de l'accueil des compétences sur la fiscalité routière au 1er janvier 2013. Le budget comprend encore des montants relatifs à des compléments d'études pour la vignette et pour l'eurovignette. Il relève encore les 750 000 euros pour les bornes électriques et le montant de 8 millions d'euros qui concerne les écoboni.

L'accueil de la fiscalité routière, l'amélioration de la perception et le caractère transversal des recettes constituent l'objectif politique de M. le Ministre.

II. OBSERVATIONS DE LA COUR DES COMPTES

M. Duchêne, Premier Auditeur Réviseur à la Cour des comptes, remarque que le chapitre consacré à l'emploi dans le cahier d'observations de la Cour des comptes est assez bref et traite notamment du Forem. Les seules subventions régionales qui sont en hausse pour le Forem concernent la Division organique 18 – Programme 13 – Plan de résorption du chômage.

Les autres subventions sont en légère diminution puisqu'il n'y a plus d'indexation. Le Forem présente par ailleurs en 2012 un budget en équilibre. Les dépenses à financer par le compte de réserves ne sont pas encore prévues dans ce budget puisqu'en règle générale, l'affectation n'en est connue qu'en cours d'exécution et que si le Forem réalise totalement son budget, l'utilisation du fonds de réserves entraîne automatiquement un déficit budgétaire. Cela n'a encore jamais été le cas mais cela pourrait l'être étant donné la diminution des subventions.

Le montant des subventions régionales citées dans le rapport concerne le montant des crédits d'engagement et non les crédits de paiement parce que le Forem prend comme recette les crédits d'engagement, appliquant en cela le principe du rattachement des recettes aux dépenses mais qui n'est cependant pas tout à fait un principe des droits constatés.

III. RÉPONSE DU MINISTRE AUX OBSERVATIONS DE LA COUR DES COMPTES

M. le Ministre Antoine fait référence à l'analyse de M. Duchêne, selon laquelle il faut trouver une réponse quand il n'y a pas d'indexation et d'augmentation et que les volumes d'heure ont tendance à gonfler. Cette réponse peut provisoirement être trouvée dans le compte de réserves ou dans les crédits non consommés, sachant qu'évidemment, d'année en année, ce type de réserve diminue. L'orateur souhaite préciser à cet égard à M. Duchêne qu'une perspective pluriannuelle a été adoptée pour le Forem. En effet, il a voulu rompre avec la politique antérieure en assurant une perspective pluriannuelle, ce qui veut dire que le compte de réserves emporte en lui-même des réserves, puisqu'on les diffère sur plusieurs années. Il s'agit d'un élément prudentiel.

IV. DISCUSSION GÉNÉRALE

DO 13 – Programme 11 – Infrastructures sportives

AB 01.01.00 – Fonds organique : Fonds relatif au sport équestre

Mme Barzin aborde la question de l'appellation du Fonds relatif au sport équestre. L'intervenante s'étonne du maintien de cette appellation dans les documents alors qu'en principe, il y avait lieu de ne plus appeler ce fonds « Fonds relatif au sport équestre » mais bien « Fonds budgétaire pour la promotion et le développement de l'activité hippique ». Elle rappelle que cette remarque a déjà été formulée l'année dernière.

La commissaire s'interroge quant au maintien du montant par rapport à l'année dernière, ce qui est en soi positif. Mais une diminution de la recette sur les jeux et paris a été observée par ailleurs. Or, le financement de ce fonds dépend d'un pourcentage de ces recettes liées aux jeux et paris. Par conséquent, elle aimerait savoir où M. le Ministre ira chercher le montant complémentaire. Les recettes pour les jeux et paris s'élevaient à 27 millions d'euros en 2011 et elles sont estimées à 18,4 millions d'euros en 2012, soit une diminution d'un tiers. Néanmoins, le même montant de 800 000 euros est retenu pour ce fonds pour la promotion de l'activité hippique. Par conséquent, l'intervenante souhaite savoir si cela était bien prévu ou si c'est compensé.

M. le Ministre Antoine signale tout d'abord que le Gouvernement lui avait demandé de reprendre l'Hippodrome de Ghlin pour essayer de le dynamiser. Il bénéficie d'une subvention annuelle de 900 000 euros, à laquelle vient s'ajouter un prélèvement sur le fonds relatif au sport équestre de 800 000 euros.

Il indique qu'en 2011, la situation s'est considérablement améliorée puisque le chiffre d'affaires est passé de 744 273 euros en 2009 à 1 688 000 euros fin novembre 2011. De plus, le nombre de journées de courses a augmenté, évoluant de 47 à 56. Le nombre de courses est aussi en augmentation, passant de 391 à 421 courses. Dans le même temps, le nombre de courses PMU est passé de 6 à 169. Il pense que le sauvetage de cet hippodrome, qui a connu pendant plusieurs années un *statu quo* assez évident, résulte de l'accord passé avec le PMU. Il signale en outre que les recettes PMU pour l'organisation des courses sont passées de 12 859 euros à 1,9 million d'euros, ce qui permettra bien sûr, selon la technique du PMU en France, de bénéficier de retombées pour l'hippodrome.

À la question de savoir pourquoi le budget 2012 ne prévoit pas une diminution des dotations pour l'Hippodrome de Wallonie, M. le Ministre Antoine signale qu'il faut prendre en compte les frais de pistes pour 1,39 million d'euros et des investissements divers de 321 000 euros qui sont rendus possibles grâce à la relance de l'activité et en trouvant un partenariat public-privé. Cette relance de l'activité va permettre de favoriser l'emploi et l'activité sur Ghlin mais surtout les recettes lorsque la Région wallonne se verra accorder la licence pour les paris en ligne. Cela permettra, peut-être en 2012 mais sûrement en 2013, de venir en aide à travers le fonds relatif au sport équestre à d'autres activités hippiques que la seule de Ghlin.

Mme Barzin reconnaît que ces précisions sont intéressantes par rapport à l'activité mais elle constate que cela ne répond pas à la question qu'elle a posée par rapport au montant de 800 000 euros. Elle relève en fait une diminution de la taxe sur les jeux et paris en agence, ce qui est une très bonne chose, mais qui entraînera forcément une diminution des recettes. Étant donné que le versement à l'Hippodrome de Wallonie représente un pourcentage de ces recettes qui sont en diminution, elle ne voit pas bien où on les trouve.

M. le Ministre Antoine rappelle que les activités hippiques sont beaucoup plus importantes et qu'il y a plus de courses organisées à Ghlin. Il concède que, pour la recette de la taxe sur les jeux et paris, il y a effectivement un recul en 2011 par rapport à l'objectif parce que le Fédéral aurait dû fournir à la Région wallonne le cadre législatif et d'arrêtés en janvier 2011. Or, ce cadre ne lui sera transmis que fin de cette année. Il n'y a donc pas encore de licence pour les jeux en ligne, ce qui sera le cas l'année prochaine. Il espère donc qu'en 2012, la Région wallonne pourra atteindre les objectifs fixés.

Par contre, il signale que le montant du crédit a été diminué pour les jeux réels pratiqués dans les agences. Outre la baisse de l'imposition souhaitée, il a été constaté que, dans le cadre du transfert de la compétence, la Région wallonne avait bénéficié une année d'un solde budgétaire dû par le Fédéral pour des exercices précédents, ce qui ne lui avait pas été mentionné. Le Gouvernement wallon a pensé, dans un premier temps, que c'était la recette de l'année et c'était en fait une recette cumulée. Par souci de vérité, il a donc réactualisé le chiffre à la production d'une année en la matière.

Il signale que la décision du Gouvernement prévoit un prélèvement sur la base d'un pourcentage, avec un minimum de 800 000 euros. À terme, le système de subsidiation du financement de l'Hippodrome de Ghlin sera donc complètement revu. L'objectif visé est de le rendre de plus en plus *self supporting*, comme les aéroports. Il pense qu'un tel objectif est normal parce que la Région wallonne n'a pas vocation de financer durablement un hippodrome. Elle crée les conditions, elle fournit l'outil et il doit ensuite y avoir une activité qui le supporte.

AB 12.09.00 – Développement de l'application informatique « Cadasport »

Mme Barzin considère qu'il est positif que des moyens soient prévus pour finaliser le développement de l'application informatique « Cadasport ». Il est effectivement très important de disposer d'un cadastre à jour des infrastructures sportives wallonnes. Le Ministre a fait mention dans sa présentation de la modification du plafond qui atteint 1,5 million d'euros quand les projets des communes sont concernés, au lieu de 1,2 million d'euros pour le moment. D'après l'intervenante, cela ne se retrouve pas dans le programme justificatif.

M. le Ministre Antoine indique que le cadastre des infrastructures sportives devrait être terminé en 2012, l'objectif étant d'avoir vraiment un système informatisé qui permette de renseigner les futurs pratiquants sur les endroits où ils peuvent faire du sport, à quelles conditions et dans quel type d'infrastructure.

AB 33.04.00 – Subvention à l'association intercommunale pour l'exploitation du circuit de Spa-Francorchamps

M. Noiret demande des explications au sujet des budgets consacrés au fonctionnement de l'intercommunale de Spa-Francorchamps qui est en liquidation pour être mise dans une autre structure.

Il aimerait aussi savoir comment les choses vont se développer dans les années qui viennent concernant le Grand Prix de Francorchamps, ceci sans nécessairement remettre en cause quoi que ce soit, si ce n'est la bonne maîtrise des dépenses wallonnes.

M. le Ministre Antoine reconnaît bien la volonté de M. Noiret qu'une épreuve soit organisée à petit prix, mais il tient à signaler que cela reste quand même un gros prix. Il regrette toujours que le coût que cette organisation induit pour la Wallonie soit égal aux recettes TVA. Il estime donc que si la Belgique organisait un vrai Grand Prix national, cela ne poserait pas de problème à la Wallonie, mais il s'agit en l'occurrence d'un Grand Prix wallon, et c'est là qu'il y a une grosse difficulté. Il a rencontré M. Davignon lors du dernier Grand Prix de F1 et il a bien pris connaissance de son projet d'organiser un Grand Prix sur deux à Spa-Francorchamps, ce qui serait déjà une piste d'économies potentielles. Encore faut-il que le circuit du Castellet se porte candidat car pour le moment, les responsables de ce circuit n'ont pas encore confirmé leur intérêt, eu égard au coût que cela suppose.

Dans la carte des Grands Prix, on constate un déplacement vers des pays dits « émergents » ou asiatiques, qui ont des moyens.

M. Noiret aimerait aussi connaître la part réservée au plan Foot.

M. le Ministre Antoine répond qu'en fonction des demandes, les crédits dédicacés aux infrastructures sportives sont de l'ordre de 15 millions d'euros et qu'ils sont consacrés essentiellement aux terrains synthétiques, à l'adaptation des vestiaires et, de manière plafonnée, à l'adaptation des buvettes. La priorité est accordée aux installations qui sont désuètes ou qui ont une fréquentation trop importante. Il cite l'exemple du club de Chaudfontaine qui ne dispose que de deux terrains, dont l'un a été complètement rénové en terrain synthétique, eu égard au succès du club de Beaufays ou encore celui du club de Wartet à proximité de Namur, dont les vestiaires n'en avaient que le nom.

DO 14 – Programme 04 – Aéroports et aérodromes régionaux

M. Noiret aborde la question des politiques aéroportuaires. Il constate que, dans le programme justificatif sur les aéroports, un historique et un état de lieux sont réalisés mais qu'il n'y a pas suffisamment d'éléments qui font état des enjeux et des politiques qui seront menées dans l'année qui vient. Il pense que davantage de précisions sur les politiques aéroportuaires menées seraient les bienvenues. Dans le cadre de la confection d'un budget, ce qui compte, c'est évidemment ce qui sera fait en 2012. Des enjeux nouveaux sont là. Ils nécessitent la mise en place de nouveaux projets.

M. le Ministre Antoine indique qu'outre la poursuite du plan d'investissement et des travaux d'insonorisation, les projets nouveaux concernent la construction, sur fonds propres, de parkings d'avions à Charleroi, puisque avec le dernier avion basé de Ryanair et moyennant la place de parking de réserve qui est obligatoire, on est au complet à l'aéroport de Charleroi.

Il souhaite poursuivre la logique de travaux sur fonds propres. Il veut aussi amener la société d'exploitation, eu égard aux dividendes qu'elle génère et eu égard à l'actionnariat privé, à financer un certain nombre d'infrastructures.

Il signale qu'une deuxième phase est d'ailleurs prévue pour l'agrandissement des parkings. Si on y ajoute l'exploitation des heures creuses dans l'aérogare actuelle qui fera l'objet d'une extension pour 2016, l'aéroport de Charleroi devrait encore pouvoir accueillir un grand nombre de passagers, soit en provenance des quatre nouvelles lignes annoncées par le patron de Ryanair, M. O'Leary, soit en raison de la présence d'un avion supplémentaire basé à Charleroi. Cela implique une création d'emplois directs et indirects.

Il annonce qu'il a aussi lancé un appel à la compagnie *Brussels Airlines*. Eu égard à la structure des coûts que doit acquitter cette compagnie à l'aéroport de Zaventem par rapport aux 2 euros qu'elle acquitterait à l'aéroport de Charleroi, il serait possible, sans la moindre difficulté, de faire dès aujourd'hui décoller des avions de Charleroi, vers la côté Est américaine, vers certaines destinations sud-américaines ou encore vers le Nord de l'Afrique. Il s'agirait donc d'une belle possibilité, à la fois pour sauver de l'emploi à *Brussels Airlines*, pour réduire son déficit qui se chiffre à 80 millions d'euros et pour favoriser l'essor et la croissance à Charleroi, tout cela au plus grand bénéfice des riverains. En effet, la Région wallonne a pris des mesures de rachat et d'insonorisation à Charleroi, ce qui n'est pas le cas pour Zaventem et ce qui émanciperait aussi la Région wallonne des reproches de ses amis du Nord qui rappellent que Zaventem est un aéroport situé en territoire flamand. Il estime qu'on ne mesure pas l'avantage pris en Région wallonne pour avoir mis en oeuvre toutes les mesures environnementales, tant à Liège qu'à Charleroi, en plus de la dynamique générée. Il considère que c'est le plus beau projet de cette décennie en Région wallonne.

Parmi les projets pour l'année 2012, il cite la réalisation de l'étude de *benchmarking* en vue d'effecteur des comparaisons dans le secteur aéroportuaire.

M. le Ministre Antoine évoque aussi l'évolution de l'actionnariat à Charleroi, où l'on est confronté à un double droit de préemption : d'une part, la Région wallonne au travers du *Holding* communal et, d'autre part, le groupe Save au travers de la convention qui le lie à *Belgium Airport*. Le président du groupe Save, M. Marquis, a demandé à rencontrer le Ministre, mais il ne savait pas venir en Belgique. Le Ministre Antoine aurait dû se rendre à Venise en début de semaine, mais les travaux budgétaires ne lui ont pas permis d'y aller pendant le mois de décembre. Ce sera donc reporté au début de l'année 2012.

Il invite M. Eerdekens à visiter l'aéroport Marco Polo qu'il qualifie d'aéroport exceptionnel et celui de Trévise qui sont gérés, l'un et l'autre, par le groupe Save.

Il indique par ailleurs, qu'en ce qui concerne l'aéroport de Liège, la Région wallonne est toujours à l'écoute de tout investisseur, connu ou moins connu, susceptible de favoriser la croissance des activités sur cet aéroport.

L'intention est de poursuivre la mise en œuvre des mesures environnementales, tant à Charleroi qu'à Liège, de poursuivre le travail de la croissance de l'emploi et du développement économique. À cet égard, il pense que l'on reste extrêmement optimiste puisque, malgré la crise économique et financière grave que l'on connaît actuellement, on continue à avoir des taux de croissance très importants à Charleroi et à Liège. De plus, lorsqu'on discute avec eux, les responsables flamands sont toujours éberlués du succès des aéroports wallons. M. le Ministre Antoine signale par ailleurs que la chaîne flamande de télévision VTM a consacré une émission spéciale aux raisons du succès des aéroports wallons et à l'échec des aéroports flamands.

En ce qui concerne le nouveau programme européen, pour lequel on a reproché à la Région wallonne de ne pas avoir rentré de dossier pour les aéroports, M. le Ministre Antoine tient à préciser que la Région n'était pas en mesure de le faire puisque, pour être éligible à ce programme, il fallait que les aéroports soient situés dans des villes de plus de 500 000 habitants, ce qui n'est pas le cas en Région wallonne ni à Charleroi, ni à Liège.

Pour ce qui concerne le dossier subsidiaire TGV Carex, il est encore possible de rentrer des dossiers, notamment pour une liaison Liège-Paris.

AB 31.12.00 – Dotation à la SOWAER pour l'accomplissement de missions déléguées spécifiques en matière de sûreté et de sécurité

M. Bayet aborde la question de la SOWAER et en particulier les missions de sûreté et de sécurité. Une augmentation de l'article budgétaire est constatée à hauteur de 23,811 millions d'euros. Il demande si M. le Ministre va dorénavant laisser ce crédit à cette même hauteur. Il requiert aussi des informations au sujet du contrat de gestion 2011-2015 de la SOWAER et de l'audit de *Price Waterhouse Coopers*.

En réponse aux questions de M. Bayet sur la SOWAER et les aéroports régionaux, **M. le Ministre Antoine** indique qu'il a « capé » les montants pour la sécurité. Donc, en 2015, le Gouvernement wallon aura ainsi fait une économie de 85 millions d'euros. Étant donné que les aéroports montent en puissance et qu'ils réalisent des bénéfices, il estime qu'il est donc logique qu'ils prennent le relais. Cette décision mettra d'ailleurs la Région wallonne en parfaite conformité et sérénité par rapport à l'UE. Elle se situe de plus en plus dans un modèle vertueux avec une société de gestion qui investit et qui rémunère son actionnaire.

En ce qui concerne le nouveau contrat de gestion de la SOWAER, M. le Ministre Antoine mentionne qu'il sera négocié à l'issue de l'examen des conclusions de l'étude stratégique qui sont attendues au plus tard au début de l'année prochaine. L'étude est terminée, la SOWAER enverra à M. le Ministre ses commentaires avec ceux de *Liege Airport* et de BSCA.

Il relève au passage qu'on a déjà publié dans la presse quelques pages du rapport provisoire de PricewaterhouseCoopers dont il ne dispose pas. En attendant, il faut quand même colmater les brèches parce qu'il y a certains passages qui ont suscité de l'émoi.

DO 18 – Entreprises, Emploi et Recherche

Mme Cornet tient à souligner l'importance du budget relatif aux compétences de l'emploi et de la formation puisqu'il représente un sixième du budget wallon et que la légitime attente du citoyen wallon – et des demandeurs d'emploi en particulier – est que ce budget soit mis d'une manière pertinente en regard des besoins du marché de l'emploi et de la formation. Il s'agit d'un défi à relever tant pour M. le Ministre que pour le Forem ou les autres opérateurs de l'emploi et de la formation.

Sur la forme, elle indique que beaucoup de documents ont été transmis hors délai et que beaucoup de ces documents sont incomplets. En ce qui concerne le budget du Forem, l'intervenante regrette l'absence de fiches justificatives en ce qui concerne les dépenses liées au Plan Marshall 2.vert.

Le groupe MR estime que les députés ne disposent pas de tous les documents nécessaires à une juste analyse. De même, elle constate l'absence de certains programmes ou de fiches justificatives qui rendent la lecture et la compréhension difficile. Et de citer l'exemple des fiches relatives aux subventions en vue de promouvoir les métiers du non-marchand, au fonctionnement des centres de compétences ou à l'articulation entre la formation initiale et professionnelle.

M. le Ministre Antoine reconnaît que quelques feuilles se sont perdues lors de la livraison mais qu'elles sont aujourd'hui en sa possession et peuvent être distribuées immédiatement. L'intervenant se dit confus car il affirme avoir exigé du Forem qu'il transmette tous les documents.

Mme Cornet estime cependant qu'une réforme de grande ampleur a été mise sur les rails et qu'il y a des évolutions importantes et positives au niveau du Forem. Il serait néanmoins utile que les politiques menées fassent l'objet d'une évaluation, voire d'une remise en question. L'intervenante estime que ce manque d'évaluation constitue aujourd'hui une faiblesse des politiques publiques en matière d'emploi et de formation, alors que ce marché est très mobile et évolue rapidement.

Par ailleurs, si depuis le mois de septembre 2011, les chiffres de demandeurs d'emploi n'évoluent pas de manière négative, en comparaison avec le budget consacré à l'emploi en Flandre, il serait bon de se poser la question à un moment donné de l'efficacité des politiques mises en œuvre.

Néanmoins, la commissaire tient à saluer les évolutions positives telles que le subventionnement des MIRE ou le soutien aux SAACE. Le groupe MR se dit également heureux de voir le Gouvernement wallon « entrer en matière » par rapport au Plan Marshall 2.vert et à l'augmentation du budget de plus de 400 % pour l'appel à projet dans les préqualifications des EFT-OISP. Il espère que cela aboutira à des mesures extrêmement positives en faveur des bénéficiaires.

Mme Cornet constate ensuite la réduction des dépenses de fonctionnement du Forem dans une série de domaines, notamment la communication. Parallèlement à cela, elle observe une augmentation de dépenses, notamment par rapport au personnel.

Sachant que le volume du personnel au Forem est relativement important et qu'il a fait également l'objet de nombreux transferts en fonction des politiques que M. le Ministre mettait en œuvre, elle pense qu'il serait intéressant de connaître la part de statutaires et de contractuels et de savoir comment il est recruté, à quoi il est affecté et quels sont les objectifs poursuivis. La question étant de savoir si les sommes inscrites au budget couvrent autre chose que l'indexation du traitement du personnel.

En outre, l'intervenante souligne que certains indicateurs tendent à montrer qu'il existerait une insuffisance budgétaire, tant pour l'IFAPME que pour le Forem. L'IFAPME indique pour sa part que la baisse de ses crédits de fonctionnement va entraîner une réduction de 5 000 heures de formation continue et de 2 000 heures de cours de préparation en application. Elle demande ainsi à M. le Ministre s'il confirme ces observations ou s'il estime que les décisions prises par rapport au budget respectif de ces institutions ne posera pas de problème.

M. le Ministre Antoine tient à remercier Mme Cornet à double titre. D'abord, pour son constat et ensuite parce qu'elle a participé à la réflexion sur la réforme du Forem. M. le Ministre a tenu compte de tout le travail qui a été accompli sous la précédente législature : les différentes commissions qui se sont assemblées, le rapport de la Cour des comptes, les audits. Tout cela a nourri largement la réforme du Forem. Cette réforme est compliquée parce qu'elle doit être faite à budget constant. Il faut donc être plus exigeant.

L'intervenant soutient l'approche de Mme Cornet quant à l'efficacité du Forem et au suivi des demandeurs d'emploi. Il fait également mention des efforts consentis pour répondre aux attentes des entreprises.

À cet égard, il a été décidé de choisir un chef d'entreprise notoire, même à résonance internationale, à la tête du comité de gestion. Il tient à remercier les partenaires du comité de gestion puisque cela a été avalisé tant par le banc patronal UCM-UWE que par le banc syndical, même s'il reste quelques frustrations, notamment quant à la progression du nombre de statutaires.

Il signale à ce propos qu'il n'est pas possible en un seul exercice budgétaire du Forem d'en rattraper dix. À l'heure actuelle, le Forem compte 11 % de statutaires. M. le Ministre s'est engagé à les augmenter et, pour les effectifs, les recrutements coïncidaient essentiellement aux départs naturels.

Il a été convenu avec l'ancien administrateur général du Forem, M. Méan, et avec le président du comité de gestion, M. Labille, que les départs seraient remplacés par des conseillers référents uniques, ce qui permet, à volume constant, de déplacer et de spécialiser certains agents. L'enveloppe de la lettre de mission dont avait bénéficié M. Méan en 2006, c'est-à-dire les 3 657 équivalents temps plein, est respectée.

En ce qui concerne l'accompagnement personnalisé, instauré depuis le 1er janvier 2011, M. le Ministre signale qu'il a transmis aux membres de la commission l'ensemble du rapport d'évaluation, reprenant notamment un taux de 84 % de satisfaction dans le chef des demandeurs d'emploi et un taux de 80 % dans le chef des conseillers.

Il annonce que d'autres dispositifs nouveaux feront l'objet d'une évaluation et d'une évaluation contradictoire avec les partenaires sociaux.

Le premier document d'évaluation reçu par M. le Ministre a été distribué aux commissaires. Il est venu le présenter dans le cadre d'une question parlementaire et il a distribué le rapport aux parlementaires présents. La seule réserve qu'il se donne, est que, s'il y a un rapport qui met en cause un tiers, ce tiers puisse réagir et ensuite venir au Gouvernement pour qu'il fasse peut-être l'objet d'un suivi ou d'une décision. C'est seulement après que le Gouvernement ait pris connaissance de cela et l'ait approuvé que M. le Ministre transmet cette information aux commissaires.

Il constate que les crédits de communication ont évolué à la baisse. M. le Ministre pense qu'il faut trouver là un « effet Cornet ».

Programme 11 – Promotion de l'emploi

Mme Cornet constate que le programme 11 voit sa dotation augmenter de près de 2,75 millions d'euros. Si les principales évolutions se font en faveur des MIRE et des SAACE – mesures saluées par l'opposition – elle rappelle que M. le Ministre s'est engagé, lors d'un récent débat en séance plénière, à mettre en place un audit des MIRE et de leur compte de réserves. Aussi, l'intervenante se demande si le versement de la prochaine subvention aux MIRE sera liée à cet audit.

En ce qui concerne les MIRE, **M. le Ministre Antoine** estime que cela prend un peu plus de temps vu la difficulté à rentrer dans le corps de chaque MIRE. Il signale par ailleurs que le Gouvernement n'est pas le seul à poser des questions puisque le banc syndical des MIRE interpelle aussi les pouvoirs organisateurs. Il y aura donc bien une évaluation. Cela fait partie de la logique du nouveau contrat de gestion. Après une période, il y a en effet lieu de mesurer l'efficacité d'une mesure et de la modifier le cas échéant.

Pour les MIRE et les SAACE, M. le Ministre annonce que tous les crédits ont été prévus avec les augmentations. L'intervenant fait référence à une convention que Mme Cornet avait signalée de 900 000 euros, pour lesquels la Cour des comptes, dans une précédente publication, avait demandé le transfert vers le SPW. Ce montant-là a par conséquent quitté le Forem pour aller au SPW, en conformité avec la demande de la Cour des comptes.

AB 33.01.00 – Subventions d'actions en matière d'emplois pour les ASBL

Mme Cornet relève que l'allocation budgétaire 33.01.00 voit des augmentations de crédits en faveur d'ASBL telles que le CEPAG ou SOS Dépannage. Ces deux ASBL s'occupent en priorité des demandeurs d'emploi touchés par un licenciement collectif et cherchant une reconversion.

L'intervenante souhaite savoir si les subventions en question sont la conséquence du transfert du crédit du programme 12 (Forem) au programme 11 (gestion et financement de la convention syndicat opérée à l'ajustement 2011) et quelles sont, le cas échéant, les raisons de cette augmentation.

M. Disabato aborde aussi l'augmentation des crédits de l'AB 33.01 au programme 11 qui résulterait de la prolongation de la subvention allouée au centre de ressources pour les groupements d'employeurs de Wallonie qui arrive à échéance au 31 décembre 2011. Il demande quelle a été l'action de ce centre de ressources pour les groupements d'employeurs en Wallonie puisque le Ministre a fait référence à une éventuelle prolongation de la subvention. Le commissaire souhaite savoir si une évaluation des actions entreprises par ce centre a déjà été effectuée.

M. le Ministre Antoine indique que l'affirmation de M. Disabato est exacte. Un montant de 50 000 euros était inscrit pour un projet-pilote à Liège et l'identique sera fait à Charleroi.

AB 33.02.00 – Subvention des missions régionales pour l'emploi

M. Kilic aborde la question des missions régionales pour l'emploi (MIRE). À la lecture du programme justificatif, une augmentation de plus ou moins 700 000 euros est prévue, ce qui est une très bonne chose. Dans sa présentation, M. le Ministre a indiqué que la subvention s'élève à 3 463 265 euros. Le montant de la subvention repris en page 94, à savoir le crédit estimé par le SPW, serait de 3 443 265 euros.

L'intervenant précise que, dans le programme justificatif du Forem, il est fait mention d'une subvention de fonctionnement de 3,5 millions d'euros et d'un montant de 3 millions d'euros pour le compte de réserves. Cela revient à à 6,5 millions d'euros. En additionnant l'ensemble, le commissaire arrive à 12 712 535 euros. La subvention de fonctionnement du Forem est de 3,5 millions, qui ont été augmentés d'un million d'euros cette année par rapport à 2011. Le compte de réserves est alimenté à concurrence de 3 millions d'euros. Cela fait donc 6,5 millions d'euros. Quand le commissaire additionne les 3 443 265 euros, avec les APE, il arrive à 12 712 535 euros. Il se demande par conséquent s'il se trompe dans ses calculs ou non, tout en sachant que, l'année dernière, le montant s'élevait à 11 251 675 euros. Cela constitue donc une progression assez importante qui va au-delà de la demande de 12 % du secteur.

Le commissaire demande si l'augmentation de 5 % annoncée par le SPW diminue d'autant la part du Forem. Il aimerait savoir si, dans l'ensemble de cette subvention, les frais de stagiaires sont compris dans l'enveloppe des trois millions du fonds de réserves ou s'il s'agit d'une enveloppe complémentaire.

Il est également fait référence à la page 94 à un transfert du financement structurel du Forem vers la Région wallonne. M. Kilic demande si ce transfert est une bonne chose et à quel niveau, dans le sens où une des grosses difficultés qui risque de survenir est le délai de subventionnement, donc le délai de paiement. Il aimerait savoir si le fait de transférer le subventionnement structurel vers la Région wallonne ne va pas engendrer des difficultés et, dans l'affirmative, comment M. le Ministre va répondre à cette difficulté relative au délai de paiement.

M. le Ministre Antoine tient à assurer qu'il y aura bien indexation des MIRE. Il concède qu'on a pris du retard cette année. Il tient à rappeler que les APE ont été payées tous les mois et que la partie Forem l'a été. Certes, les gestionnaires

des MIRE ont le droit de critiquer, mais M. le Ministre pense qu'il y a aussi un devoir de vérité et que cette partie-là a été acquittée. Elle représente presque deux tiers des moyens.

Par contre, les moyens localisés à la DGO6 ne sont pas arrivés à cause du renouvellement des agréments. En effet, l'opération d'évaluation du renouvellement d'agrément est en cours. Les choses vont rentrer dans l'ordre. M. le Ministre tient toutefois à signaler que certaines MIRE disposent de réserves aussi importantes que leur budget.

Il signale qu'en vue de leur stabilisation, un certain nombre de crédits quittent effectivement le Forem pour le SPW. Cette opération est d'ailleurs menée à la demande des organismes eux-mêmes qui préfèrent le confort de la DGO6 où le crédit est dédicacé alors qu'il peut toujours y avoir un certain nombre d'aléas au Forem entre les différentes politiques décidées par le comité de gestion.

M. Kilic souhaite obtenir un élément de précision, à savoir le montant global alloué pour 2011 pour le budget des MIRE, en additionnant les crédits du Forem, de la Région wallonne et des APE, de même que pour l'année 2012. Après avoir calculé, il arrive à deux chiffres et il lui semble que l'écart est un peu trop important. Cela fait une augmentation de près de 17 %. Il obtient un total de 11 251 675 euros pour l'année 2011 et de 12 712 000 euros pour l'année 2012.

M. le Ministre Antoine précise qu'en 2012, le SPW finance les MIRE à concurrence de 5 977 478 euros. La partie Forem hors APE représente 3 847 207 euros et la couverture du déficit par le SPW est de 1 650 182 euros. Cela donne un montant total de 11 474 867 euros.

En 2011, la partie SPW était identique à 5 977 000 euros et il y avait les compléments du Forem.

Il propose d'indiquer, en annexe du rapport, le détail chiffré du financement des MIRE. Il signale que ce financement est assez compliqué parce qu'il prévoit, pour les onze MIRE, onze fois 125 000 euros pour les trois premiers travailleurs. Il existe ensuite un mécanisme variable de un à vingt stagiaires, ce qui donne un équivalent temps plein. Les stagiaires sont payés 1 350 euros ; pour un total de 264,58 équivalents temps plein, cela donne un total de 6 250 000 euros. Cela démontre la complexité du décret MIRE qui a été voté en 2009 et qui devra sans doute être modifié rapidement.

AB 33.09.00 – Subventions aux structures d'accompagnement à la création d'emploi (SAACE)

Mme Kapompole remercie M. le Ministre en ce qui concerne les SAACE parce qu'il y a eu de réelles avancées en la matière. Elle relève qu'il a fait référence à l'agrément de six SAACE et elle demande si cela veut donc dire qu'elles sont déjà agréées en novembre 2011.

Programme 12 – Forem

Concernant le Forem, **Mme Cornet** reconnaît que, si l'importance de son budget dans le budget de l'emploi et de la formation a été relevée, il apparaît que l'essentiel de l'évolution de ce budget est le résultat de transferts de crédits ou les effets de l'indexation sur le calcul du montant des points APE. Mme Cornet demande à cet égard à M. le Ministre s'il confirme en cela les points APE sans créer pour autant de nouveaux postes.

Mme Cornet relève aussi que les EFT et les OISP voient leur budget augmenter de façon importante dans le cadre du Plan Marshall 2.vert. Cela concerne les appels à projets en préqualification qui sont financés à hauteur de 1,43 million d'euros. Le budget du Forem ne donne cependant que peu de précisions sur ce montant (code 83.34 – prise en charge des frais encourus). L'intervenante aimerait savoir ce qui justifie exactement ce montant et à quel stade en est l'appel d'offres.

La commissaire revient ensuite sur la baisse des frais de fonctionnement du Forem, atteinte par le biais de la réduction d'une série de postes dont celui relatif aux « stagiaires conseil » et aux « stagiaires formation ». Elle souhaite obtenir plus de précisions concernant cette mesure. S'agit-il d'une démarche d'accompagnement du demandeur d'emploi par rapport à la notion de conseil et de suivi de son dossier? La même question se pose par rapport aux « stagiaires formation ».

Concernant la question relative aux « stagiaires formation », **M. le Ministre Antoine** signale que le montant se trouve inscrit à concurrence de 1 945 200 euros dans le compte de réserves. Il n'y a pas de changement en la matière.

M. Disabato remercie la Cour des comptes pour le travail réalisé, qui est toujours très utile, même si, avec le peu de temps disponible, la partie sur l'emploi est peut-être un peu moins fournie que les autres fois.

Pour rebondir sur la conclusion de Mme Cornet par rapport au Forem, l'intervenant soutient qu'une audition de la nouvelle Administratrice générale du Forem par la Commission serait la bienvenue. Il fait notamment référence à ses récentes déclarations dans la presse, au sujet desquelles l'intervenant souhaiterait la questionner.

En ce qui concerne le Forem, M. Disabato constate que les choses ne sont pas figées. Comme Mme Cornet l'a dit, avec les transferts de compétences, la politique de l'emploi sera fondamentalement revue et complétée par ces nouveaux transferts qui sont d'une ampleur relativement considérable puisqu'ils sont de plus de deux milliards d'euros, même si la partie wallonne est moins élevée. Il s'agit néanmoins d'un montant qui est relativement conséquent et qui va nécessiter une absorption qui ne sera pas toujours simple. Ce transfert apportera peut-être plus de cohérence encore dans la politique de l'emploi qu'on peut développer en Région wallonne.

Pour répondre à M. Disabato, **M. le Ministre Antoine** suggère d'attendre encore un peu pour les auditions de Mme Vanbockestael et de M. Hansen parce que M. Hansen va seulement présider son premier comité de gestion le 13 décembre prochain. Il signale que le profil de recrutement de l'administrateur général adjoint va être lancé en fonction du nouveau contrat de gestion et que les promotions s'ensuivront.

Il fait ensuite mention des nouveaux transferts de compétences. Il indique qu'il s'agit d'un montant beaucoup plus important que ce que M. Disabato a indiqué. Le transfert représente en effet 4,4 milliards d'euros. Ce transfert sera un élément-clé. Il faudra réfléchir à la meilleure manière d'accueillir le contrôle de la disponibilité des chômeurs, la gestion des ALE, la formule du congé-éducation, les titres-services, etc. Il y aura assez bien de compétences à discuter et M. le Ministre s'y prépare, mais des débats au sein du Gouvernement devront encore avoir lieu, notamment au sujet de l'organisme qui sera en charge du contrôle de la disponibilité des chômeurs. À titre personnel, l'intervenant considère qu'il faudrait un autre organisme que le Forem. Il pense en effet qu'un même organisme ne peut pas être à la fois le conseiller, le formateur et le contrôleur.

M. de Lamotte soutient les efforts qui ont été faits par le Forem en termes de changement de cap, de politique et d'actions menées. Il considère que le Forem est un paquebot, ce qui signifie qu'il faut du temps pour changer la trajectoire. Dans le cadre de la restructuration et des changements adoptés au Parlement et impulsés au niveau de la politique par M. le Ministre Antoine, il constate qu'un certain nombre d'actions sont mises en place. L'intervenant souhaite le souligner.

Par ailleurs, les projets qui sont repris dans le projet de budget, sont connus car ils entendent mettre en œuvre la politique existante, que ce soit le plan *Airbag*, l'indexation des EFT-OISP et les MIRE, le soutien aux points APE avec le pour-cent et l'indexation du point. On poursuit ainsi ce qui avait déjà été introduit dans un projet de décret, mais cela vise à consolider effectivement le secteur non-marchand. À ce titre, M. de Lamotte annonce le soutien du groupe cdH.

M. de Lamotte aborde ensuite la question de l'apprentissage des langues. Il constate que les chèques-langues sont en augmentation mais aussi le projet Wallangues dont le Ministre a évoqué l'ouverture à la Région bruxelloise. Il met l'accent sur la problématique de la langue des signes. Des contacts ont déjà été pris avec le cabinet du Ministre. Les personnes malentendantes sont très demanderesses par rapport à cela. L'intervenant sait que la solution n'est pas évidente, mais il demande à M. le Ministre d'être vraiment attentif à cette dimension de la langue des signes, notamment en ce qui concerne le projet Wallangues.

M. le Ministre Antoine réagit aux propos de M. de Lamotte qui se dit satisfait de l'évolution du Forem. Il considère que l'évolution du Forem est assez notoire et qu'elle participe à la volonté du Gouvernement de renforcer son efficacité. M. de Lamotte a, d'après l'intervenant, marqué son soutien et a eu une appréciation positive sur l'indexation du point APE. Cela bénéficie en effet à chacun, aussi bien les intéressés que les employeurs, parce qu'à défaut, ce serait eux qui auraient dû le faire.

Concernant la prise en compte de la langue des signes dans le cadre des formations, l'orateur estime que le coût technique sera très élevé et il n'est pas certain que l'opérateur puisse le réaliser. Ce n'est pas très simple sur le plan technique. Une négociation est en cours. En outre, cela nécessiterait un complément de marché public. Par contre, pour rencontrer la situation des malentendants en général, un appel à projet est prévu. Dans ce cadre, M. le Ministre veut signifier qu'ils ne sont pas oubliés par le Gouvernement wallon.

Il tient à souligner que la Région n'a jamais dépensé autant, notamment parce qu'en ce qui concerne le programme Wallangues, il y a une certification reconnue au niveau européen à la clé.

AB 41.11.40 – Cellules de reconversion collective

M. Disabato constate que cette allocation de base concernant les cellules de reconversion collective est dotée d'un montant de 2,726 millions d'euros. Le montant ne change pas par rapport à l'année précédente, alors que la situation socio-économique a quelque peu évolué. Il demande si cette somme sera suffisante pour absorber les mauvaises nouvelles à venir dans les prochains mois, qui sont notamment liées à la situation d'ArcelorMittal et à d'autres entreprises qui posent aussi problème comme Durobor à Soignies qui fait la une de l'actualité ces derniers temps. Il lui semble donc intéressant de savoir s'il ne faudrait pas prévoir des moyens supplémentaires pour ces différentes cellules de reconversion.

M. le Ministre Antoine indique qu'un montant de 2 761 000 euros est prévu. Il signale qu'il a introduit une demande au Gouvernement mais elle n'a pas été accordée dans un premier temps. Le Gouvernement a convenu que, s'il devait y avoir un grand nombre d'entreprises qui le sollicitait, il y serait pourvu à l'ajustement budgétaire car c'est une priorité.

Programme 13 – Plan de résorption du chômage géré par l'administration mais dont la prise en charge est assurée par l'intermédiaire du Forem

AB 41.06.40 – Réforme du plan de résorption du chômage

Mme Gonzalez Moyano salue l'effort consenti au niveau du dispositif des APE, tant sur le plan de son renforcement que sur le plan du maintien de l'indexation des points APE.

M. Bayet se félicite de l'effort de M. le Ministre en ce qui concerne les APE parce qu'au-delà du fait que les communes en bénéficient, c'est d'abord les citoyens qui en profitent. Dans cette période de crise, il est fort important de continuer à pouvoir offrir aux citoyens tous ces services.

Un complément d'information est demandé au sujet des conseillers sociaux et des conseillers « développement durable ».

Concernant l'impact des montants relatifs aux points APE, **Mme Kapompole** mentionne la possibilité de pouvoir tenir compte des montants de l'année 2010. Or, jusqu'à présent, l'année de référence a toujours été 2006. Il y a d'après l'intervenante une différence de plus ou moins 700 000 euros. Elle aimerait savoir si cet impact va pouvoir être intégré au niveau de l'année 2012.

En réponse aux questions concernant les APE, **M. le Ministre Antoine** fait référence à l'appel à projets passé avec Mme Tillieux, qui a trait aux matières sociales, à savoir l'accompagnement des aînés et des personnes handicapées. 260 nouveaux postes sont prévus pour l'année 2012.

AB 41.10. 40 – APE marchand et APE jeunes (Plan Marshall 2.vert – axe 6.1)

M. Disabato fait mention de l'AB 41.10 sur les APE marchands et les APE jeunes. Il rappelle que dans l'évaluation qui avait été menée, il avait été pointé le fait qu'il y avait une série d'effets d'aubaine pour ces deux types de politique. L'intervenant souhaite savoir si ces montants sont utilisés. En effet, l'évaluation montre que l'utilisation n'est pas très efficace, l'administration menant même parfois un travail sans que les montants ne soient réclamés *in fine*.

Pour ce qui concerne les APE marchands et jeunes, **M. le Ministre Antoine** mentionne que le taux de consommation avoisine les 80 % comme souligné par M. Disabato. Pour y arriver, il faut saturer et *surbooker* les promesses de contrats. Il est accordé trois fois plus de crédits, et malgré cela, le taux n'est que de 80 %. Cela est dû au fait qu'un grand nombre d'entreprises ne recrutent pas, bien qu'elles aient sollicités l'aide de la Région wallonne.

En outre, les APE jeunes sont concurrencés et complétés par le dispositif fédéral *WinWin* qui est plus intéressant que le dispositif APE.

En ce qui concerne les APE marchands, M. le Ministre viendra avec un décret l'année prochaine. La note d'orientation qui doit être déposée au Gouvernement est en cours de finalisation. L'adoption d'un projet de décret est nécessaire car le régime arrive à échéance le 31 décembre 2012 à la Commission européenne. Par conséquent, il faut un nouveau mécanisme. Des pourparlers avec les partenaires sociaux sont en cours et la note sera ensuite finalisée. Elle est quasiment terminée. L'intervenant espère la présenter au Gouvernement peut-être encore avant la fin de l'année, sinon juste après. Ce sera une réforme importante. Elle intégrera, pour autant que le Gouvernement l'accepte, une priorité pour les plus de 50 ans parce que, dans toutes les statistiques, le nombre de demandeurs d'emploi dans cette catégorie ne diminue jamais alors que, pour les jeunes par exemple, un passage de 65 000 à 52 000 demandeurs d'emploi a été observé sur dix ans, et cette tendance s'est vraiment accélérée ces derniers temps.

Pour ce qui concerne l'alliance emploi-environnement, des APE marchands, non marchands et des APE d'organismes professionnels, tels que la Confédération de la construction et les pouvoirs locaux notamment, M. le Ministre Antoine signale que 195 postes nouveaux seront à pourvoir.

Il aborde ensuite le Plan Marshall 2.vert. Il signale qu'un montant de 107,723 millions d'euros est prévu au niveau de l'emploi. En ce qui concerne la promotion des métiers, pour tout ce qui est vert, un montant de 195 000 euros est prévu. Pour le non vert, un montant de 1,106 million d'euros est prévu.

En ce qui concerne l'analyse des compétences, un budget de 3,503 millions d'euros est prévu pour le non-vert, et de 79 et 123 milliers d'euros pour le vert.

En ce qui concerne l'intermédiation, c'est-à-dire la rencontre des employeurs et l'adressage individualisé, un montant de 1,614 million d'euros pour le non-vert est prévu.

Concernant les essais métiers, 2,258 millions d'euros sont prévus, dont 1,920 million pour le non-vert, et 338 000 euros pour le vert.

Pour le Plan Langues, 150 000 heures de formation sont prévues et 1 392 bourses pour un montant de 8,778 millions d'euros.

Les chèques éco-climat bénéficieront de 906 000 euros pour le vert.

Par rapport à la préqualification, un montant de 1,430 million d'euros est prévu uniquement pour le vert.

La formation qualifiante se verra attribuer un montant de 4,982 millions d'euros en formation verte et de 5,467 millions d'euros pour le non-vert, ce qui fait un total de 10,449 millions d'euros.

Les centres de compétence représentent un budget couvrant 625 000 heures à concurrence de 3,775 millions d'euros pour le non-vert et de 697 000 euros pour le vert, sachant que l'IFAPME bénéficie d'une augmentation très sensible pour ce secteur.

Les pôles de compétitivité auront 6,540 millions d'euros non-verts, avec un appel à projets.

L'alternance avec 32 000 heures de formation bénéficiera de 3,833 millions d'euros pour le non-vert et de 1,660 million d'euros verts.

Cela donne un sous-total de 46,916 millions d'euros.

Les APE bénéficieront de 60 200 euros en guise de compléments.

La mesure *Jobcoach* recevra 607 milliers d'euros, ce qui donne donc un total de 107,723 millions d'euros verts et non verts.

Pour ce qui concerne le problème des postes APE, M. le Ministre Antoine avoue connaître quelques difficultés parce que tous les chiffres ne sont pas encore disponibles en vue de les identifier. Il n'a pas été possible d'estimer l'impact des points APE relatifs à l'année 2011 car l'information cadastrale n'était pas disponible. Il faudra donc revoir la situation lors de l'ajustement 2012.

Programme 21 – Formation professionnelle

AB 33.44.00 – Subvention pour Euroskills 2012

Concernant le soutien à *Euroskills* (le Championnat d'Europe des Métiers), **M. Disabato** s'étonne de n'avoir trouvé aucun montant dans le budget lié à cela alors que 2012 sera l'année où *Euroskills* aura lieu à Spa-Francorchamps. Il souhaite savoir plus précisément quelle est la situation parce qu'il lui semble qu'il y aura certainement des montants à allouer.

M. Bayet se réfère aussi à l'article concernant la subvention *Euroskills*. L'intervenant se dit surpris par la situation actuelle. L'année passée, les Ministres Antoine, Marcourt et Simonet avaient financé *Euroskills*. Cette année-ci, à part Mme Simonet, il n'y a, dans le budget en tout cas, pas d'autre article budgétaire. L'an dernier, le financement avait été obtenu par ajustement en préciput. Il espère que l'on ne devra pas recourir à la même méthode pour 2012, d'autant plus qu'*Euroskills* sera organisé en Belgique. Il demande si un article budgétaire est inscrit à ce sujet dans une autre allocation, telle que celle consacrée aux Villages métiers.

Concernant *Euroskills*, **M. le Ministre Antoine** signale que des montants de 1 850 000 euros en moyens d'action et de 1 million d'euros en moyens de paiement ont été alloués en 2011. Il y aura par conséquent encore un complément à inscrire à l'ajustement en 2012 et également à l'initial 2013 car il faut que toutes les factures soient rentrées, ce qui prend du temps. Le processus est sous contrôle, avec des compléments de crédits pour les Villages métiers, parce que, à l'origine, il n'y avait que deux Villages métiers prévus, ce qui semblait très peu. M. le Ministre a donc demandé à l'IFAPME d'en développer un par province.

AB 43.01.21 – Subventions diverses aux administrations publiques locales en matière de formation

Mme Cornet constate que l'allocation budgétaire 43.01.21 voit ses moyens plus que tripler sans justification.

Dans le cadre de cette commission, M. le Ministre a par ailleurs évoqué la possibilité d'un partenariat de la Région wallonne avec les administrations, et plus particulièrement avec les CPAS. L'intervenante se demande si ce crédit vise cette politique ou s'il s'agit de tout autre chose. Le cas échéant, elle souhaiterait savoir de quoi il s'agit.

M. le Ministre Antoine reconnaît qu'il y a effectivement des moyens d'action de 40 000 euros et des moyens de paiement de 120 000 euros pour exécuter des conventions de projets-pilotes nées en 2011 et qu'il faut exécuter en 2012. Cela représente 120 000 euros pour quelques projets très limités de 2011.

AB 33.12.00 – Subvention en vue de soutenir les actions de préqualification (subventionnement des EFT et OISP)

Mme Kapompole souhaite signaler qu'elle a eu l'occasion de participer à une réunion des EFT-OISP de Mons-Borinage le matin même. Elle annonce que le secteur est content du travail réalisé dans le cadre des groupes de travail mis en place pour élaborer la grande réforme des EFT-OISP à la suite du rapport Comase. Elle signale qu'elle a interrogé M. le Ministre sur la question de l'évaluation des filières il y a quelque temps. Les acteurs du secteur ont demandé quelle avait été sa réponse. Elle leur a répondu qu'elle n'avait pas obtenu de réponse précise du Ministre car les discussions étaient en cours et que le Ministre avait besoin d'un peu plus de temps avant de répondre concernant cette évaluation. La commissaire est d'avis qu'il serait utile d'apporter une réponse assez rapidement. Même si elle comprend que M. le Ministre ne souhaite pas dévoiler son décret et ses textes, il pourrait malgré tout donner quelques signes encourageants par rapport aux différentes demandes qui étaient posées au secteur. Cela permettrait d'aller encore plus loin dans le contentement de celui-ci.

Pour ce qui concerne les appels à projets pour les EFT-OISP, **M. le Ministre Antoine** indique que 1,430 million d'euros est prévu. Un appel à projets va être lancé. Certaines ASBL se sont déjà manifestées. Il s'agit d'un financement sur projet.

Il signale qu'à son cabinet, c'est Mme Marie-Françoise Sanglier qui mène les négociations avec l'Interfédération, l'Inspection des finances et la DGO6 pour revoir le décret dans le courant de l'année 2012.

Il annonce que son souci principal est que les EFT, les OISP, les MIRE et les SAACE se trouvent en parfaite conformité avec la législation et l'indexation, même s'il faudra revoir, pour les uns les autres, les décrets en concertation avec ces organismes.

Question orale de M. Disabato à M. le Ministre Antoine sur « les dépenses admissibles des EFT-OISP »

M. Disabato fait référence à la réglementation des EFT-OISP, pour lesquels il n'est pas possible de présenter à l'administration, à titre de dépenses admissibles, les intérêts hypothécaires des prêts contractés en vue d'acheter des locaux de formation plutôt que de les louer. Selon les informations dont le commissaire dispose, cette situation est spécifique aux EFT-OISP. Les autres ASBL subventionnées par la Région, telles que les institutions qui dépendent de l'AWIPH, ne sont pas soumises aux mêmes règles. Cette situation encourage les ASBL à louer plutôt qu'à acheter. En effet, les loyers, eux, sont considérés comme dépense admissible. Il semblerait aussi que cette situation encourage certaines ASBL à créer des structures parallèles comme des ASBL immobilières qui achètent et qui louent à l'ASBL subsidiée, ce qui n'est pas très intéressant en termes de transparence. L'intervenant souhaite savoir s'il serait possible d'apporter une modification à cette situation en sachant que cette modification ne devrait rien coûter à la Région wallonne mais permettrait en tout cas une gestion beaucoup plus facile et plus simple de la part des EFT-OISP.

En réponse à la question orale de M. Disabato sur « les dépenses admissibles des EFT-OISP », **M. le Ministre Antoine** signale qu'il est favorable à la demande de M. Disabato sur l'éligibilité de certaines dépenses liées à l'acquisition de bâtiments. Il pense que la Région wallonne aurait intérêt, dans le cadre de nouveaux décrets, à prévoir l'opportunité de créer un article budgétaire de classe 2 qui permettrait alors de prendre en compte ce type d'investissements. Il convient au préalable de comparer cela avec la législation sur la comptabilité de l'État qui stipule que les intérêts financiers sont des dépenses non éligibles. Il y a donc encore un petit travail juridique à mener. Il souhaite demander l'avis de la Cour des comptes en la matière, pour être bien sûr que la Région wallonne sera en conformité avec la législation fédérale.

Pour éviter des allocations parfois très excessives, il suggère de passer par une fondation, une ASBL tierce, qui reloue les locaux de formation. M. le Ministre Antoine considère que M. Disabato a pointé quelque chose de tout à fait juste qu'il souhaite changer. Il signale que les ASBL sont d'ailleurs elles-mêmes demanderesses en la matière.

Programme 22 – Forem-Formation

AB 41.01.40 – Subvention de fonctionnement au Forem

M. Disabato souhaite obtenir des explications au sujet de la diminution de la dotation entre 2011 et 2012, d'autant plus que la formation était vraiment considérée comme un élément essentiel de la politique que cette majorité et M. le Ministre souhaitaient mener. Il aimerait savoir où se trouve la différence de trois millions d'euros.

Selon **M. le Ministre Antoine**, la diminution des crédits alloués au Forem-Formation s'explique par le transfert structurel des crédits de l'association « Lire et Écrire » à la DGO6 du SPW. La logique suivie est de retirer du Forem ce qui ne doit pas s'y trouver. 2 180 000 euros sont transférés vers le SPW mais cela ne change absolument rien pour les bénéficiaires.

AB 41.06.40 – Crédit adaptation

Mme Cornet observe une baisse d'un million d'euros (- 17 %) de l'allocation budgétaire, tant en moyens d'action qu'en moyens de paiement. Elle rappelle que ce crédit était destiné à couvrir les interventions du Forem dans la prise en charge des dépenses pour la formation des travailleurs employés ou engagés contractuellement par une entreprise. Au vu de la conjoncture actuelle et eu égard aux nombreuses déclarations des gouvernements relatives au soutien aux entreprises par rapport à la création d'emplois, la commissaire se montre perplexe et aimerait connaître la raison d'une pareille baisse de l'aide offerte aux entreprises pour former les travailleurs.

M. le Ministre Antoine fait mention d'une diminution d'un million d'euros au profit des chèques-formation langues. L'attente de M. de Lamotte a été rencontrée à cet égard. Ce dernier suit en effet de très près toutes les formations en langues. Le succès était tel qu'il a fallu ajouter un million d'euros parce que les crédits manquaient.

Par contre, les crédits adaptation connaissent moins de succès dans le chef des entreprises. Le montant est reconduit, mais il est glissé dans le fond de réserves puisque le montant des dépenses est plus aléatoire tandis que les chèques-formation vont encore certainement battre des records en 2012. M. le Ministre annonce qu'il reverra le banc patronal au sujet des crédits adaptation.

AB 41.17.40 – Mobilisation des acteurs : Pôles, promotion métiers, orientation, accessibilité (Plan Marshall 2.vert – axe 1.1)

Mme Cornet constate que l'allocation budgétaire perd 75 % de ses moyens, soit 3,7 millions d'euros. Dans le même temps, il est question de financements d'essai d'un ou de plusieurs métiers en centre de formation à hauteur de 1,2 million d'euros, ainsi que de favoriser la formation dans les centres de compétences à hauteur de trois millions d'euros, soit au total

4,9 millions d'euros débloqués lors du budget 2011. L'intervenante aimerait à ce sujet savoir quel est au final le montant exact qui est débloqué pour cette allocation budgétaire.

AB 41.18.40 – Réponses aux besoins du marché : Plan Langues, Métiers en demande (Plan Marshall 2.vert – axe 1.3)

AB 41.20.40 – Renforcer les actions de formation dans les métiers verts autres que ceux de la première alliance (Plan Marshall 2.vert – axe 5.5)

Mme Cornet relève que les allocations budgétaires 41.18.40 et 41.20.40 ne comportent aucun justificatif malgré une hausse de 6,5 millions d'euros pour l'une et de 8,7 millions d'euros pour l'autre par rapport à l'exercice 2011. Il n'y a pas d'information non plus à cet égard dans le budget du Forem. Elle aimerait savoir quelles actions couvrent ces deux crédits et quelles sont les raisons de cette hausse.

Pour le reste, le groupe MR salue le fait que des crédits soient prévus pour lancer le Plan *Airbag* qu'il a voté.

Au sujet du plan *Airbag*, **M. le Ministre Antoine** répond qu'il est budgétisé depuis deux ans, donc les crédits sont attendus.

En conclusion, **Mme Cornet** pense que le Gouvernement wallon a entamé un chemin qui n'est pas terminé, notamment par rapport au budget de l'emploi et de la formation ou par rapport à la réforme du Forem. Elle salue encore le fait que la nouvelle direction du Forem soit désignée. À cet égard, elle émet le souhait de recevoir la nouvelle Administratrice générale, Mme Van Bockestael, ainsi que M. Hansen, le président du comité de gestion du Forem, en Commission du budget afin de faire le point sur cet OIP.

La commissaire estime donc qu'il existe des raisons de se réjouir mais également des raisons de se poser des questions. Elle annonce qu'elle ne se positionnera pas davantage sur ce budget.

Programme 24 – IFAPME

Contrat de gestion de l'IFAPME

Mme Gonzalez Moyano fait remarquer que M. le Ministre a annoncé que le contrat de gestion de l'IFAPME serait prêt pour la fin de l'année 2011. Le contexte budgétaire impose à l'IFAPME de faire des économies. L'intervenante aimerait savoir si, malgré cela, ce contrat de gestion contiendra encore des objectifs ambitieux. Elle pense notamment aux moyens consacrés à la lutte contre le décrochage et à l'abandon des stagiaires. Elle demande si, dans l'hypothèse où l'exercice 2011 se clôturerait par un bonus, des propositions d'affectation budgétaire destinées à compenser des mesures d'économie prises dans ce budget, en particulier les réductions des quotas d'heures de cours dispensés aux stagiaires, peuvent être envisagées.

Au niveau de l'IFAPME, **M. le Ministre Antoine** reconnaît qu'il y a eu des mouvements dans différentes directions. Il y a des crédits qui augmentent pour l'offre de formation dans la construction durable, d'autres sont en diminution, mais ils feront l'objet d'une compensation dans le cadre de la répartition des boni des années précédentes. M. le Ministre avoue n'avoir pas encore eu le temps de procéder à la reventilation des boni ou plus exactement des crédits non consommés. Cela va permettre de régulariser la situation.

Il salue le grand travail et l'efficacité de l'IFAPME. Il rappelle aux commissaires sa proposition d'aller visiter un des centres de cet Institut.

En réponse à la question de Mme Gonzalez Moyano, M. le Ministre Antoine pense qu'avec les moyens non consommés, il sera possible de rencontrer l'attente des responsables de l'IFAPME.

Programme 25 – Politiques croisées dans le cadre de la formation

AB 45.01.30 – Subvention au Service francophone des métiers de qualifications

M. de Lamotte s'informe de la poursuite de la dotation accordée au Service francophone des métiers de qualifications (SFMQ). Il s'agit d'un projet important tout en sachant qu'il y a aussi des formations sur les métiers verts, l'éco-construction et donc la mise en place du Plan Marshall 2.vert.

M. le Ministre Antoine estime que le Service francophone des métiers de qualifications est un instrument important. Il constitue le pont entre la formation et l'enseignement. M. le Ministre espère pouvoir progresser, notamment dans la valorisation qui est déjà acquise de l'IFAPME avec les CQ6 et poursuivre avec les chefs d'entreprise, moyennant un crédit à la promotion sociale pour accéder au baccalauréat. Ce serait une belle évolution et une belle reconnaissance pour l'IFAPME.

V. VOTE

Par 8 voix contre 3, la Commission du budget, des finances, de l'emploi, de la formation et des sports a adopté le projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012, pour les sections et programmes afférents à ses compétences *ratione materiae*.

VI. RAPPORT

À l'unanimité des membres présents, la commission a décidé d'accorder sa confiance à la Présidente et au Rapporteur pour l'élaboration du présent rapport.

Le Rapporteur,

C. Noiret.

La Présidente,

J. Kapompole.